

Ministère
de l'Intérieur.

Paris, le 18 Mars 1839.

Comptabilité générale.

Bureau
de l'Ordonnement.

Académie de France,
à Rome.

Demande de renseignements
sur le projet de la Nouvelle
Nomenclature des pièces
justificatives.

Monsieur, l'exécution de l'ordonnance royale
du 31 Mai 1838, portant règlement général sur la Comptabilité
publique, nécessite l'établissement d'une nouvelle nomencla-
ture des pièces à produire aux Trésors du Trésor public
à l'appui des dépenses de mon Ministère. Le projet
de cette nouvelle nomenclature ayant donné lieu à une
observation de la part de la Comptabilité générale des
Finances et de la Cour des Comptes, tendant à modifier
le système de Comptabilité suivi jusqu'à présent par
l'Académie royale de France à Rome, dont l'administration
vous est confiée, je crois devoir vous en donner communi-
cation, et vous inviter à me faire connaître promptement
votre avis motivé sur cette observation afin de me mettre
à même d'apprécier la suite qu'il conviendra d'y
donner dans l'intérêt du service. J.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma
parfaite considération,

Le Pair de France,
Ministre Secrétaire d'Etat de l'Intérieur,

Montalivet

Monsieur Ingres, Directeur de l'Académie royale de France, à Rome.